

## Extrait du registre des délibérations

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 26 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Étaient présents :** • ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS • ARSAC : Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Philippe BRUNO, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • MARGAUX : Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Christian DECAUDIN, Christian SAUVAGE • SOUSSANS : Christophe DEMILLY, Annette MAURIN.

**Absents excusés :** Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Michel HAUTIER, Fabienne OUVRARD pouvoir à Roger DEGAS, Jean-Claude MARTIN pouvoir à Claude GANELON, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Véronique SABACA, Jacques DELHOMME pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Claude BERNIARD pouvoir à Allan SICHEL, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Christophe DEMILLY.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 29 • **Votants :** 38

**Secrétaire de séance :** Michel HAUTIER

### 2014-0307-69 Tarification des Accueils de loisirs sans hébergement sur les mercredis pendant les périodes scolaires

La réforme des rythmes scolaires implique une modification du temps d'ouverture des ALSH sur les mercredis scolaires. Le temps d'accueil est actuellement forfaitisé sur une base de 8h. En prenant en compte le temps scolaire du mercredi matin, nous vous proposons de ramener cette base sur 6h. Il est donc proposé la proratisation et l'actualisation (+2 %) de la grille de tarif actuelle comme suit :

	Tranche quotient familial	Tarifs actualisés (8h)	Proposition (6h)
QF 1	De 0€ à 600€	7.52€	5.64€
QF 2	De 601€ à 1000€	8.79€	6.59€
QF 3	De 1001€ à 1500€	10.06€	7.55€
QF 4	Plus de 1501€	10.30€	7.73€
QF 5	Extérieur *	32.29€	24.97€

\*Enfants extérieurs à l'exception des enfants des personnels communaux ou communautaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► Décide de l'application de la nouvelle grille de tarification des ALSH sur les mercredis pendant les périodes scolaires.

Pour copie conforme  
Arsac, le 7 juillet 2014

Le Président  
  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE  
 Siège  
 à  
 MARGAUX  
 (33460)  
 \* (33400) ARSAC \*